



**DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 13 Octobre 2025

L'an 2025, le 13 Octobre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 9 Octobre 2025, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 10 Membres présents : 8 Absents : 0 Excusé : 2

Nom des membres ayant participé au vote : J.C. CUGNET – C. DROMARD– C.FORT - M.A. HUMBERT - C. LAPERSONNE - G. LHEUREUX — M.C. REMY – M.ZIMMERLIN

Excusés : X. HUSSON , pouvoir à JC.CUGNET – C.BEGUINOT, pouvoir à C.LAPERSONNE

Secrétaire de séance : M.A HUMBERT

43-25

Désignation d'un référent Espèces à enjeux pour la santé humaine

Sur demande de Monsieur le Préfet du département, conformément au plan d'actions régional Espèces à enjeux pour la santé humaine 2024-2026, il est demandé aux communes de procéder à la désignation d'un référents EESH.

Les espèces concernées par ce plan d'action sont les suivantes :

- Celles dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine listée par le code de la santé publique (3 espèces d'ambrosie, les processionnaires du chêne et du pin).
- D'autres espèces représentant des enjeux locaux pour la santé humaine comme la berce du caucase, le datura stramonium, le moustique tigre, les tiques, les rongeurs porteurs de la leptospirose, les punaises de lit, ect.

Le référent territorial fait référence à l'article R1338-8 du Code de la santé publique, et son rôle est de :

- Repérer la présence de ces espèces
- Participer à leur surveillance
- Informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre pour prévenir l'apparition de ces espèces ou pour lutter contre leur prolifération en application de l'arrêté préfectorale mentionné à l'article R.1338-4
- Veiller et participer à la mise en œuvre de ces mesures
- En cas de non application ou d'application insuffisante de ces mesures, les référents territoriaux informent les autorités exécutives des collectivités territoriales dont ils relèvent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne Céline FORT comme référent EESH pour la commune de Mutigny

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

Le Maire,
Marie-Claude R

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le
ID : 051-215103656-20251013-43_25-DE



Transmis en Sous Préfecture le 16 10 2025
Affiché en Mairie le 16 10 2025